

Des radars sonores pour les deux-roues trop bruyants arrivent en France : l'amende sera salée !

Ces radars visent à sanctionner les conducteurs de deux-roues ayant trafiqué volontairement leur véhicule, cela donnant lieu à une pollution sonore.

L'essentiel des radars sonores, devant mesurer le bruit des motos, vont être installés dans les prochains jours dans plusieurs villes de France. Le tout premier est inauguré mardi 4 janvier dans les Yvelines. Les premières verbalisations (135 € d'amende) devraient, elles, être effectives dans le courant de l'année.

Qui n'a jamais soupiré, grimacé ou ne s'est carrément bouché les oreilles au passage d'un deux-roues un peu trop bruyant ? Dans la vallée de Chevreuse (Yvelines), l'été, les habitants sont submergés par les bruits des moteurs accentués par une conduite en surrégime, des pots d'échappement non homologués, ou encore un débridage. Alors, pour essayer de limiter ces comportements et la pollution sonore, un radar nouvelle génération va être installé, mardi 4 janvier, à Saint-Lambert, sur la D46.

Ce système sera également mis en place dans les prochains jours dans plusieurs autres villes : Paris, Nice (Alpes-Maritimes), Toulouse, Bron (Rhône), Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), Villeneuve-le-Roi (Val-de-Marne) et Saint-Forget (Yvelines).

Selon un décret qui doit être publié prochainement, dans chaque ville concernée, trois appareils seront installés sur le bas-côté de la route, pour faire "un contrôle automatique du niveau d'émission sonore des véhicules".

Le niveau sonore autorisé par encore fixé !

Après une phase d'expérimentation sur route à partir de mardi, suivra une phase d'homologation du radar au premier semestre. La verbalisation devrait commencer dans le courant de l'année 2022, avec une amende de 135 euros prévue pour les contrevenants. Ces radars visent "des comportements ultra-minoritaires de personnes qui trafiquent volontairement leur moto ou leur scooter", précise le député MoDem Jean-Noël Barrot, à l'origine du projet.

Le niveau sonore autorisé, lui, n'est pas encore décidé. Il sera fixé par arrêté ministériel à l'issue de la phase d'homologation, "en fonction des données récoltées".

La chasse aux décibels trop hauts est un sujet de santé publique. Comme le rapporte l'Observatoire du bruit en Île-de-France, le bruit trop important fait perdre près de onze mois d'espérance de vie en bonne santé aux Franciliens. Mais aussi un sujet économique : selon l'Agence de la transition écologique (Ademe), il coûterait près de 147 milliards d'euros par an. Un montant lié notamment, aux effets sanitaires dus au manque de sommeil et à la perte de valeur des logements exposés au bruit.

BrunoMilletConseils

<https://www.bruno-millet-conseils.fr/>